



Charte d'engagement

Vaccination antigrippale et contre la Covid-19

des professionnels en EMS en 2025-2026 :

Notre établissement s'engage !

Pour vous protéger, protéger votre famille, votre entourage, et les résidents de l'établissement, nous souhaitons promouvoir la vaccination contre la grippe et contre la Covid-19. Pour cela, nous nous engageons à :

- Favoriser l'accès à la vaccination pour les professionnels en proposant des séances de vaccination sur le lieu de travail et/ou la possibilité d'être vacciné(e) dans son service
 - Proposer gratuitement le vaccin contre la grippe et contre la Covid-19 à tous les professionnels de l'établissement
 - Promouvoir la campagne de vaccination en dégageant du temps pour les professionnels concernés
 - Evaluer la campagne en mesurant le taux de couverture vaccinale puis à en informer les professionnels.

Engagement pris le/..../2025 à

Mme, M.....

Dr

Mme, M.....

Directeur

Médecin coordonnateur

IDE coordinatrice